

1
Séance du mercredi 24 juin 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Cimon, Barbier, Alexandre Bérard, Chastenet, Chantemps, Gervais, Lucien Hubert, Deville, Doumer, Ferdinand Odryfus, Guillier, Dupont, Courties, Millies - Lecroix, Henri Michel, Sinois, De Selves, Monquet, Maurice Faure.

M. Millies - Lecroix informe la commission qu'il a reçu, ce matin, de nouvelles propositions du Gouvernement en ce qui concerne le compte spécial des dépenses militaires du Maroc. Il en expose en quelques mots l'économie et demande à la commission l'autorisation de faire le rapport.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Augagneur, ministre de l'Instruction publique est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître que la commission serait désireuse d'obtenir de lui quelques explications sur certains chapitres.

2/

Du budget du ministère de l'Instruction publique, notamment sur le chapitre 1^{er}, en ce qui concerne la création d'un service de l'éducation post-scolaire.

M. le ministre déclare que, comme son prédécesseur M. Viviani, il est partisan de l'organisation d'un enseignement post-scolaire, actuellement abandonné à l'initiative privée. Malheureusement aucune direction n'a été donnée à ces diverses initiatives. Il importe donc que l'Etat fasse quelque chose à cet égard, M. Viviani avait songé à créer une sorte d'office de l'éducation post-scolaire, mais à la suite d'observations qui lui sont venues de divers côtés, ^{par le ministre} et redoute que cette création ne donne lieu à la nomination de ~~certain~~ ^{nouveaux} fonctionnaires qui viendraient augmenter les charges du budget. Il n'en est pas moins vrai qu'il est indispensable de coordonner les efforts de l'initiative privée en instituant un organisme modeste qui permette d'entrer dans cette voie. Il renonce, en conséquence, à la création d'un office ou d'une sous-direction indépendante de la direction de l'enseignement au ministère de l'Instruction publique. Il désire simplement mettre à la disposition de la direction de l'enseignement primaire les moyens indispensables pour coordonner les efforts des institutions indépendantes qui constituent aujourd'hui l'enseignement post-scolaire. Il

considère que pour atteindre ce but, il lui
suffira d'un crédit de ^(une fois donné) 10,000 fr. qui lui permettra
de réunir les documents et de préparer un projet
de loi qu'il soumettra au Parlement.

no. Ferdinand Dreyfus fait observer à
no. le ministre que ces études préparatoires pour
lesquelles il demande un crédit de 10,000 fr. sont
faites et figurent dans le rapport de M. Edouard
Petit. Il existe déjà des associations, une sorte
de lique post-scolaire, s'occupant des moyens
de prolonger pour les adolescents les études
scolaires proprement dites. Ne pourrait-on
pas avec ces éléments créer un office qui ne
serait pas composé de fonctionnaires, mais
d'apôtres, qui agirait dans toutes les régions
du territoire et ne coûterait rien à l'Etat?
L'honorable membre conclut en disant qu'il
ne comprend pas très bien cette demande d'un
crédit de 10,000 fr. pour créer l'embryon d'une
office qui existe déjà et pour procéder à une
enquête qui est faite.

no. le ministre répond qu'il n'est pas
aussi éloigné qu'on pourrait le croire des idées
que vient d'exprimer M. Dreyfus. Il serait
possible de permettre aux instituteurs de
consacrer, chaque semaine, une ^{ou deux} heures de leur
enseignement ordinaire à celui des adolescents,
ce qui diminuerait le crédit budgétaire. Il
existe, il le reconnaît, dans le pays des associ-
ations patronnant des enseignements d'ordre

technique qui varient suivant chaque région, mais toutes ces œuvres diverses manquent de coordination et de suite. C'est pour parer à ces inconvénients qu'il demande un crédit de 10,000 fr. qui lui permettra d'entrer en relation avec ces sociétés et d'unifier ainsi l'enseignement post-scolaire qui n'est actuellement qu'une poussière d'enseignement.

M. Ferdinand Dreyfus. Verriez-vous un inconvénient à conserver le titre d'office d'« Direction populaire » ?

M. le rapporteur général. Ce serait la porte ouverte à un crédit permanent.

M. Willies-Lacroix préférerait que M. le ministre, s'il approuve les vues, demandât une augmentation de crédit et non un crédit spécial, car il est à craindre qu'il ne devienne permanent dans les années qui suivront.

M. le ministre répond qu'il compte voir ces travaux terminés pendant les vacances de manière à ce que ce crédit ne paraisse pas dans le budget de 1915.

M. Chastenet fait remarquer que lorsque M. le ministre a parlé de supprimer une heure ou deux de classes par semaine pour permettre aux instituteurs de se livrer à l'enseignement post-scolaire, il n'a pas réfléchi sans doute à ce fait que les cours d'adultes ont lieu le soir. Il fait observer ensuite qu'il serait très

intéressant, en ce qui concerne l'enseignement post-scolaire, de se renseigner sur ce qui se passe, à cet égard à l'étranger. Il y a des rapports faits sur ce point par des agents de grande valeur qu'il pourrait se procurer en s'adressant au ministère des Affaires étrangères.

M. le ministre répond que la recherche de ces rapports pourrait donner lieu à un accroissement de dépenses et à des travaux exceptionnels.

En se retirant, il demande à la commission de vouloir bien rétablir l'art. 83 de la loi de finances relatif aux institutrices et institutrices âgées de 49 ans.

M. le Président met au vote le crédit de 10,000 fr. demandé par M. le ministre de l'Instruction publique.

À la suite d'un échange d'observations entre M. de Selves, Maurice Faure, Finouvier et le rapporteur général, le crédit n'est pas adopté.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'approbation de la Convention conclue entre la Caisse nationale d'épargne et la ville de Paris pour l'acquisition d'un terrain sur lequel sera édifié le bureau central de poste et de télégraphe du IX^e arrondissement et pour la location à la ville

De Paris d'une partie de l'immeuble à
construire.

À la suite d'une courte discussion à
laquelle prennent part M. De Selves, Maurice
Faure, Rouquet et le rapporteur, le rapport
est adopté par cinq voix et la séance est
levée.

La commission d'aide qu' elle se réunira
demain à 8 heures.
